



FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ
LA FERME DES ROCHES

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2020-2025



ASSOCIATION AAPEI EPANOU

1.	Propos introductif	3
2.	L'association gestionnaire	4
2.1	Historique et projet	5
2.2	La raison d'être de l'association	5
2.3	Valeurs associatives	5
2.4	L'association en 2019	5
2.5	Ambitions de l'association	6
3.	Le complexe accompagnement et soins	7
3.1	Organisation	7
3.2	Le pourquoi de ces services et établissements	8
L'engagement du juste « Accompagnement »	8	
3.3	Posture professionnelle et autodétermination	8
3.4	Le travail en partenariat, facteur d'inclusion	9
3.5	Sensibilisation à l'environnement	9
3.6	L'éthique comme fondement	10
3.7	Le droit des personnes accompagnées	11
3.8	Supports à la réflexion	11
4.	La Ferme des Roches	12
4.1	Historique et fonctionnement institutionnel	12
4.2	Les autorisations	12
4.3	Territoire - Environnement	13
4.4	Localisation	13
4.5	Financement	13
4.6	Caractéristiques du public accompagné	14
Un accompagnement global	14	
4.7	Concept(s) et supports	15
L'éducation structurée	15	
Dimension sensorielle	15	
Réflexion sur les activités proposées à la ferme des Roches	16	
4.8	limites des interventions	16
5.	Propositions de services pour les bénéficiaires	17
5.1	Précisions sur les missions de l'établissement	17
Héberger	18	
Accompagner l'autonomie	18	
Rechercher l'inclusion sociale et l'exercice de la citoyenneté	18	
Soutenir l'émancipation	18	
5.2	Projet de soins	19
Descriptif	19	
Les salles d'apaisement	20	

5.3 Place des familles.....	21
5.4 Travail en équipe pluridisciplinaire	21
Qualifications, compétences et croisement des regards	21
5.5 Processus d'accompagnement	22
Admission	22
Projet personnalisé	22
Sortie de l'établissement.....	22
6. Responsabilités et engagements de l'employeur	23
6.1 Le soutien aux équipes.....	23
6.2 Les instances de concertation	24
Les représentants du personnel	24
Les réunions et la supervision	24
Conseil de la Vie Sociale (CVS)	25
Formation.....	25
7. Prospective	26
7.1 Les pistes d'évolution	26
7.2 Gerer les inattendus	26
7.3 Communiquer pour conforter le projet.....	27
Communication en interne	27
Communication externe	27
7.4 Conclusion.....	27
8. Plan d'action dans les 5 ans à venir	28
FICHES ACTIONS	29
9. Annexe.....	37

1. Propos introductif

Le fait de rédiger un second projet d'établissement pour le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de la ferme des Roches offre de belles opportunités. Sept ans après l'ouverture de l'établissement en 2013, dédié dès son départ à la prise en charge des Troubles du Spectre Autistique (TSA), des nécessaires changements sont survenus pour stabiliser et améliorer l'organisation initiale mise en place au service des personnes accompagnées.

Les représentants de l'association gestionnaire, les usagers, les professionnels, les familles, ont su adapter le premier document support rédigé avec l'aide du cabinet conseil SOCRATES. Cette évolution va se poursuivre au cours des cinq prochaines années, période de validité de tout projet d'établissement, toujours dans le respect du cadre donné par les pouvoirs publics et les organismes de tarification. Le nouveau projet d'établissement est également pensé selon les orientations du projet associatif de l'AAPEI EPANOU actualisé en 2019.

Une évolution récente de la ferme des Roches concerne son rattachement survenu en 2018 au complexe « Accompagnement et soins » de l'AAPEI. Originellement, le FAM entretenait des synergies profondes avec l'ESAT de la Ferme de Chosal et ce pour des raisons légitimes :

- proximité géographique,
- organisations des astreintes, suivi administratif,
- mutualisations des activités à caractère rural et agricole.

Tout en préservant les partenariats techniques avec l'ESAT de Chosal, la nouvelle appartenance au complexe créé avec les établissements de la Balme de Sillingy donne une ambition supplémentaire au projet de la ferme des Roches :

- partage(s) d'expériences et de compétences entre les deux FAM du complexe, lié (s) aux spécificités de ce type d'établissement,
- échange (s) de moyens pédagogiques et de communication aidée,
- mutualisation (s) de certains services supports ou fonctions logistiques : (secteur médical et paramédical, lingerie, entretien des locaux, pôle administratif...)
- entraide (s) entre les établissements sur certaines situations d'usagers.

Le constat qui s'impose à tous et que le FAM de la ferme des Roches s'est éloigné d'éventuelles passerelles avec le travail adapté. Ceci s'explique surtout par la satisfaction des besoins des usagers. Les ESAT se voient dans l'obligation de recruter des travailleurs avec des compétences professionnelles peu ajustables pour le public orienté vers la ferme des Roches par les services de la MDPH. De ce fait, l'action du FAM de la ferme des Roches s'oriente plus vers la valorisation des potentiels de ses usagers en soutenant les activités d'utilité sociale et les partenariats sur le territoire de l'établissement.

Les différents contributeurs à ce nouveau projet d'établissement ont donc fait le choix d'une ligne conductrice particulière : dépasser le constat de certaines « incapacités » pour soutenir les compétences des usagers. Cette volonté s'illustre tout à fait dans l'intitulé de la conférence organisée en 2020 par le comité d'éthique de l'AAPEI : « **passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage** ».



Mobiliser un réseau au service d'une ambition commune :

Accompagner les parcours de vie des personnes handicapées

2. L'association gestionnaire

Un projet est avant tout une représentation du réel dans le futur, c'est à dire envisager, avec une connotation positive de l'avenir, que demain ne sera pas comme hier.

Pour définir le projet associatif 2018-2023 de l'AAPEI EPANOU nous avons choisi d'affirmer notre responsabilité sociétale, c'est à dire de considérer que notre association opère dans un environnement dont nous dépendons mais que nous impactons également.

Ainsi, 7 questions centrales guident notre projet associatif et définiront, progressivement, une démarche continue d'amélioration présente au sein des projets de nos établissements :



1955

Création

Premiers regroupements de parents et accueils d'enfants. Association constituée sous le nom ADAPEI Haute Savoie

1973

Construction

L'association qui s'est déjà développée s'implante à Seynod. Après avoir pris le nom de *Section territoriale d'Annecy* en 1969, le vocabulaire de centre de l'EPANOU fait son apparition.

1989

Structuration

L'association s'est construite autour de ses établissements historiques. En 1989 elle abandonne toute référence au département pour devenir AAPEI d'Annecy

2000-2017

Développement

L'association se développe beaucoup. Elle s'adapte aux nouvelles réglementations et explore de nouveaux champs. Elle intègre le SAVS géré jusque-là par l'association Amitié et Avenir et prend officiellement le nom AAPEI EPANOU en correspondance avec son nom d'usage depuis 1975

2018

Innovation

L'association innove en s'emparant du sujet de responsabilité sociale. Elle fait de la norme ISO26000 un repère pour les différents projets et construit un nouveau projet associatif tourné vers le « cœur associatif »

2023

Horizon

2023 constitue l'horizon de ce projet associatif, avec de nombreux projets en perspective...

2.1 HISTORIQUE ET PROJET

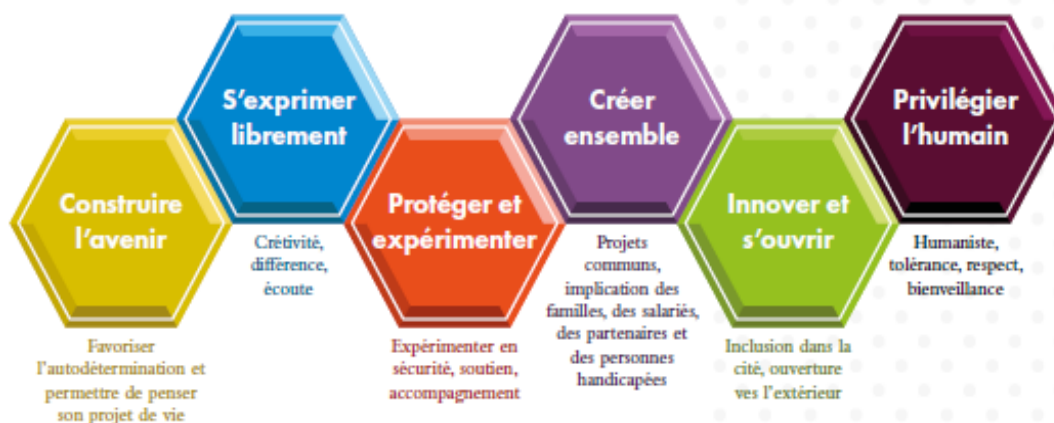
L'AAPEI EPANOU est une association reconnue à but exclusif d'assistance et de bienfaisance, régie par la loi de 1901, qui accueille et accompagne 680 personnes handicapées (chiffres 2019) du plus jeune âge à la fin de vie. L'association adhère aux entités régionales et départementales de l'UNAPEI, instance nationale qui œuvre au service des personnes déficientes intellectuelles et de leurs familles depuis 1960.

2.2 LA RAISON D'ETRE DE L'ASSOCIATION

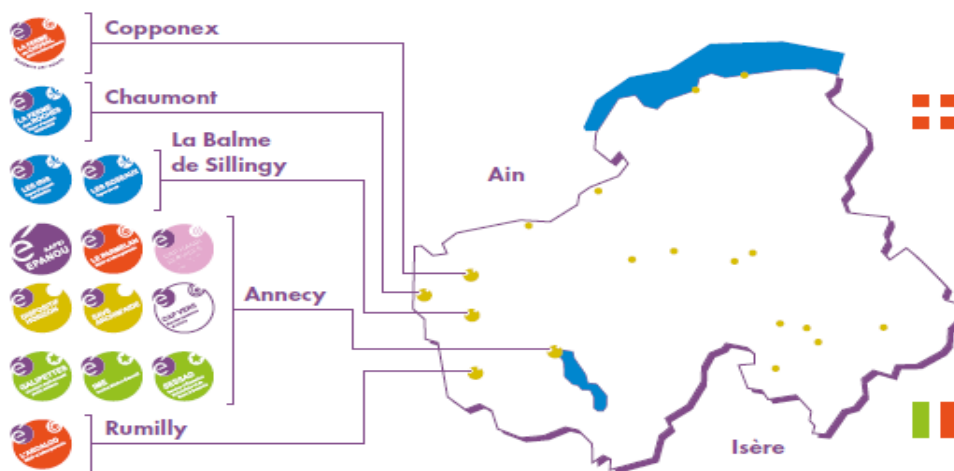
Dans son projet associatif 2018-2023, l'AAPEI EPANOU définit ainsi sa raison d'être :

« **TOUTE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP EST A LA FOIS VULNERABLE ET PLEINE DE RICHESSES, ET NOUS POUVONS L'ACCOMPAGNER A TROUVER SA PLACE DANS LA SOCIETE** »

2.3 VALEURS ASSOCIATIVES



2.4 L'ASSOCIATION EN 2019



2.5 AMBITIONS DE L'ASSOCIATION

L'AAPEI EPANOÙ pour alimenter ses réflexions et ses engagements auprès des personnes en situation de handicap s'engage dans une démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) ». La RSO est une référence pertinente pour l'AAPEI EPANOÙ, car elle s'inscrit pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

La Norme ISO 26000 est un modèle non certifiant, mettant en lumière 7 principes de comportement d'une organisation :

- redevabilité,
- transparence,
- comportement éthique,
- reconnaissance des intérêts des parties prenantes,
- respect du principe de légalité,
- prise en compte des normes internationales de comportement,
- respect des droits de l'homme.



3. Le complexe accompagnement et soins

3.1 ORGANISATION



FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ LES IRIS

À destination de personnes déficientes intellectuelles vieillissantes

Hébergement, accueil de jour, appartement de soutien, accueil temporaire

Implantation à Sillingy



FOYER DE VIE LES ROSEAUX

À destination de personnes nécessitant un rythme de vie et une organisation adaptée à leurs besoins d'accompagnements

Hébergement, accueil de jour

Implantation à la Balme de Sillingy

LE COMPLEXE ACCOMPAGNEMENT ET SOINS



FOYER ACCUEIL MEDICALISÉ

LA FERME DES ROCHES

À destination de personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA),

Hébergement, accueil temporaire et séquentiel

Implantation à Chaumont (74), milieu rural avec un environnement naturel



Qualité de l'accompagnement des bénéficiaires

3.2 LE POURQUOI DE CES SERVICES ET ETABLISSEMENTS

L'engagement du juste « Accompagnement »

Pourquoi positionner le principe de « l'accompagnement » comme axe central et fédérateur d'un complexe d'établissements médicosociaux avec des publics et orientations spécifiques ? Bien sûr, les métiers des secteurs sanitaires et médicosociaux connaissent d'importantes mutations dues à l'évolution des politiques publiques depuis plusieurs années. Indépendamment de la commande publique, appréhender la relation d'aide et de soutien sous le prisme de l'accompagnement facilite la compréhension de ces mutations. Les professionnels sont naturellement attachés au « care », autrement nommé « prendre soin, porter attention à autrui » du fait de leur formation et des valeurs liées à leur engagement personnel. «Accompagner » c'est adopter une posture plus large en privilégiant le bénéficiaire du dispositif dans ses interactions avec son environnement et moins selon sa situation déficitaire. Comme le montre Maela PAUL, universitaire spécialiste de ces questions : « Il y a passage d'une société de l'**Un**, prédéterminée, homogène et hiérarchisée, à une société marquée par l'**Autre**, hétérogène et divisée ». (*L'accompagnement, une posture professionnelle spécifique - 2004*).

Cette auteure renvoie l'accompagnement vers un processus dynamique conjuguant trois logiques : « relationnelle, déplacement ou mouvement, synchronicité », synonyme d'une relation d'aide de qualité auprès des personnes déficientes intellectuelles. Le terme d'accompagnement est un révélateur d'une nouvelle organisation sociale visant à réintroduire une dimension « d'humanité » entre des tendances contradictoires : « individualisation comme logique distinctive de différence, socialisation comme logique de parité et de rassemblement ».

Le projet d'établissement de la ferme des roches pourra s'appuyer sur cette conception de la relation à entretenir entre les professionnels et les usagers. C'est un approfondissement des pratiques déjà en place dans l'établissement.

3.3 POSTURE PROFESSIONNELLE ET AUTODETERMINATION

L'autodétermination se définit comme la « *Capacité à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées, pour agir et gouverner sa vie* » (Wehmeyer, 2004). L'auto-détermination est donc la pleine expression du pouvoir d'agir : décisions qui engagent notre avenir et dépassent la stricte gestion du quotidien.

Cette intention amène un changement de paradigme, d'une approche centrée sur le handicap à une approche centrée sur la personne. L'autodétermination est bien pensée comme une opportunité lorsque cela semble pertinent et non comme une injonction. La posture trouvée incite les professionnels dans leur pratique à développer l'accessibilité de l'information, l'apprentissage dans la prise de choix, le travail sur l'estime de soi des résidents, les expérimentations de la gestion du risque pour oser entreprendre.

3.4 LE TRAVAIL EN PARTENARIAT, FACTEUR D'INCLUSION

La question de la participation sociale peut s'entrevoir sous une approche multidimensionnelle en conjuguant les aspects sociaux, relationnels et culturels. La question du partenariat permet d'ouvrir des espaces d'opportunité dans l'écosystème des résidents qui favorisent alors le droit à l'expérimentation et la construction de la confiance dans un cadre sécurisé. L'expérimentation doit être perçue comme le droit de prendre le temps de l'essai – erreur (test et réajustement) dans une rencontre et donne ainsi du sens aux actions engagées.

Au sein de la ferme des Roches, la volonté de l'équipe pluridisciplinaire est de promouvoir les capacités des personnes accompagnées afin de les valoriser et les rendre transférables lors de différentes actions de partenariat.

Bénéficiant d'un environnement riche, le FAM souhaite continuer à développer son réseau dans le cadre d'un renforcement des coopérations territoriales afin d'adapter au mieux les interactions possibles pour les résidents de la ferme des Roches en fonction de leurs projets. Les différents partenariats ont pour vocation de répondre soit individuellement, soit collectivement aux différents aspects des projets personnalisés des résidents.



Environnement

3.5 SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Le projet de la ferme de Roches, située dans un environnement rural, est centré autour du vivant et du végétal. L'engagement de l'AAPEI EPANOU autour de la responsabilité sociétale des organisations offre un champ d'exploration riche autour du développement durable.

En partenariat avec ces différents acteurs, les professionnels sensibilisent les usagers aux problématiques environnementales. Le milieu naturel de la ferme des Roches offre aux personnes accueillies une source de bien être ; ce besoin de nature est fondamental pour la santé physique et psychique des usagers. Depuis 2013 des projets en lien avec les animaux et la nature sont initiés et continuent de se développer. Les professionnels proposent différentes activités permettant de développer les ressources propres des usagers : L'animal favorise un stimulus sensoriel intéressant. La médiation animale fait d'ailleurs partie des approches thérapeutiques recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS). L'horticulture et le jardinage permettent d'explorer les sens, de découvrir la diversité, d'être responsable de la croissance des plantes... Des projets comme la recyclerie créative (à plus long terme en partenariat avec le FDV Les Roseaux) ou les interventions à la ferme de Thusy (déjà d'actualité) permettent de développer l'utilité sociale dans un lien respectueux avec l'environnement.



Les personnes cultivent et transforment des produits locaux à la ferme des Roches pour les valoriser et les mettre en vente dans une dynamique de circuit court (soupes, confitures, condiments, herbes aromatiques ...)

Les actions pour l'environnement visent aussi le personnel, par la mise en place de poubelles à tri sélectif et de réflexions sur l'impact environnemental. Dans les années à venir des projets seront développés afin de promouvoir cet engagement.



Éthique

3.6 L'ETHIQUE COMME FONDEMENT

« C'est au moment du "je ne sais pas quelle est la bonne règle" que la question éthique se pose. (...) Ce moment où je ne sais pas quoi faire, où je n'ai pas de normes disponibles, où je ne dois pas avoir de normes disponibles, mais où il faut agir.. » Jacques Derrida, « *Ethique du don* », Colloque de Royaumont, décembre 1990.

Cette définition du philosophe Jacques Derrida remet au cœur du fonctionnement d'un établissement médicosocial la gestion des situations délicates auprès des usagers. Le questionnement par les parties prenantes du fonctionnement collectif ; professionnels, bénéficiaires, familles et amis de l'association gestionnaire, dépasse alors le cadre juridique. Dans un espace éthique, une réflexion est menée sur des limites d'un autre ordre ; le respect du rythme et de la parole de l'utilisateur, son autonomie et/ou son indépendance, ses lieux de liberté, la bienveillance et la bienveillance, les valeurs humaines et citoyennes...

Pour ces indispensables réflexions, les professionnels peuvent s'appuyer sur les travaux du comité d'éthique de l'AAPEI Epanou qui organise à l'initiative de son bureau deux à trois réunions par an, suivies d'une conférence biannuelle. A l'issue des synthèses réalisées, des tableaux de capitalisation sont produits et mis à disposition des équipes pluridisciplinaires. Quelques thèmes concernent particulièrement le FAM de la ferme des Roches :

- **Internet et handicap** - Comité d'éthique du 20.1.13
- **Vie intime et sexualité en institution** - Comité d'éthique du 5.12.14
- **La surveillance lors de l'usage des salles de retrait** – Comité d'éthique du 29.3.2018

Cette liste de documents « ressources » positionne la question éthique comme un fondement de la qualité de l'accompagnement. Maintenir un questionnement permanent au sein de l'équipe du FAM est essentiel ; a fortiori quand les usagers de l'établissement ne sont pas en capacité de se positionner directement du fait de leur trouble autistique et de leur déficience associée. L'objectif est de dépasser la légitime frustration de l'absence de réponse à la question qui se pose pour ainsi mieux accepter les adaptations et ajustements apportés à la situation de départ.



Droits des personnes en situation de handicap

3.7 LE DROIT DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

S.Karsz : « *les sujets n'ont pas des difficultés à résoudre, des dysfonctionnements et des anomalies à aplanir, mais des caractéristiques et des traits à considérer (...) pour entendre quelque chose de ce qu'ils sont !* ».

In « Pourquoi le travail social ? Définitions, figures, clinique » Dunod - 2011



La Ferme des Roches respecte les lois, les règles et les recommandations dans le respect et l'intérêt des personnes en situation de handicap.

- Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.
- La charte des droits et libertés,
- La charte pour la dignité des personnes handicapées mentales de l'UNAPEI.
- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



3.8 SUPPORTS A LA REFLEXION

Les professionnels de l'établissement ont le souci permanent d'étayer leur réflexion à partir de différents supports mobilisables dans le cadre des réunions d'équipe :

- les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS ou leurs synthèses. Les plus significatives dans le champ des TSA, sont les suivantes : Interventions et parcours de vie de l'adulte (2018), état des connaissances – Autisme et autres TED (2010),
- les actions de formations annuelles proposées aux professionnels avec des intervenants extérieurs qualifiés,
- une veille bibliographique régulière à partir des publications des écoles et organismes de formation reconnus pour leur expertise.

De façon générale, la recherche d'informations la plus large est menée. L'établissement se veut indépendant et hors pensée dogmatique par rapport à un courant de pensée ou approche spécifique de la prise en charge des TSA.

4. La Ferme des Roches



4.1 HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ont pour mission d'accueillir des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés. L'état de dépendance totale ou partielle des personnes accueillies en FAM les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins. Les FAM ont été mis en place par

la circulaire n°86-6 du 14 février 1986. Cette circulaire fixe leurs missions et confère une importance particulière à leur implantation, celle-ci devant permettre une ouverture à la vie sociale. La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 leur a attribué une véritable existence juridique, en les insérant dans la typologie des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Au départ, les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) devaient constituer des structures de prises en charge expérimentales, ayant notamment pour objectif de compléter les solutions déjà existantes (les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et les foyers de vie ou foyers occupationnels).

4.2 LES AUTORISATIONS

Le FAM de la ferme des Roches fait l'objet d'une double autorisation. La première, prise par arrêté préfectoral et pour une durée de 15 ans, porte le N° 2009.28/08/2009. Ce document acte le transfert de l'autorisation initiale confiée à l'UDAPEI 74 vers l'AAPEI EPANOU.

La seconde a été produite par président du Conseil Départemental le 16.01.2012 et porte les N° suivants : 2012 -208 pour l'ARS et 12-222 pour la direction du handicap et de la gérontologie. Les évaluations internes et externes (Cf. loi 2002.2) peuvent impacter indirectement les autorisations données.

4.3 TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

Le FAM de la ferme des Roches est implanté à une altitude de 544 m, en territoire rural au pied de la montagne de « Vuache », 492 habitants sont recensés en 2017 dans la commune de CHAUMONT, dont les résidents de la ferme des Roches. L'environnement est rural mais offre de nombreuses possibilités pour des activités de proximité du fait de la présence de villes de taille moyenne à proximité : Frangy (5 mn), Bellegarde sur Valserine et Saint Julien en Genevois (20 mn) . L'agglomération d'Annecy se situe à 35 kms de l'établissement.

La ferme des Roches sur son site propre permet de nombreuses activités de pleine nature. Des bases de loisirs sont également accessibles à proximité de Seyssel en bordure du Rhône (15 mn).

4.4 LOCALISATION

Le FAM de la ferme des Roches se situe au lieu dit « Le Malpas » à 500 m de la route départementale 992 qui relie les villes de Frangy et de Saint Julien en Genevois à l'ouest de la Haute Savoie.



4.5 FINANCEMENT

Les FAM obéissent à des règles de double tarification : un tarif pour les prestations de soins et un tarif couvrant les frais d'hébergement, d'où leur ancienne appellation de « foyers à double tarification ».

L'assurance maladie finance de manière forfaitaire l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnels médicaux et paramédicaux, L'aide sociale départementale (CD 74) finance l'hébergement et l'animation. Ces deux modes de financement sont contractualisés avec les pouvoirs publics au niveau associatif dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). La gestion courante de l'établissement est suivie par les services financiers et comptables du siège associatif de l'AAPEI, le tout faisant l'objet

d'un contrôle annuel en amont de l'assemblée générale annuelle par les commissaires aux comptes agréés.

4.6 CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE

L'AAPEI-EPANOU dans son accompagnement pour les personnes présentant un Trouble du Spectre Autistique (HAS 2017) s'inscrit en droite ligne des recommandations de bonne pratique de l'HAS confortée par le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées. Les troubles du spectre autistique (TSA) résultent d'anomalies du neuro-développement (HAS Dec 2017).

Le neuro-développement désigne *l'ensemble des mécanismes qui vont guider la façon dont le cerveau se développe, orchestrant les fonctions cérébrales (fonction motrice, langagière, cognitive, d'intégration sensorielle, structuration psychique, comportement, etc.). Il est un processus dynamique, influencé par des facteurs biologiques, génétiques, socioculturels, affectifs, et environnementaux. Il débute très précocement, dès la période anténatale, pour se poursuivre jusqu'à l'âge adulte.*

Les troubles TSA apparaissent précocement au cours de la petite enfance et persistent à l'âge adulte. Ils se manifestent par **des altérations dans la capacité à établir des interactions sociales** et à **communiquer**, ainsi que par des spécificités comportementales, en particulier une réticence au changement et une tendance à la répétition de comportements ou de discours. Les personnes concernées **présentent souvent des réactions sensorielles** (auditives, visuelles, tactiles...) **spécifiques**.

Un accompagnement global

Le trouble du spectre autistique requiert une attention particulière afin que les personnes améliorent leurs capacités fonctionnelles à interagir avec le monde qui les entoure et à s'y adapter. Cet accompagnement, **pluridisciplinaire et individualisé**, est un parcours qui évolue avec l'enfant, puis l'adolescent et l'adulte. L'autisme perdure toute la vie, sa prise en compte doit être évolutive.

Le FAM de la ferme des Roches vise à développer la participation sociale des personnes porteuses d'autisme. Un accompagnement et des propositions d'intervention aussi bien auprès de la personne que de son environnement sont recherchés. La mise en œuvre de tout accompagnement opérant nécessite un cadre structuré et adapté dans lequel les interactions avec la personne s'établissent dans le respect de chacun.

L'équipe souhaite accompagner, à travers un programme global d'interventions et d'activités, l'amélioration des compétences des personnes porteuses d'autisme pour mener une vie sociale la plus autonome que possible, en favorisant une qualité de vie la plus aboutie à partir des actes de la vie courante

L'ensemble des accompagnements mis en œuvre s'appuie sur des Projets d'Accompagnement Personnalisés (PAP). La diversité des situations et la singularité de la personne nécessitent des prises en charge adaptées qui s'appuient sur des évaluations réalisées auprès des personnes porteuses d'autisme.

4.7 CONCEPT(S) ET SUPPORTS

L'éducation structurée

L'accompagnement proposé à la ferme des Roches se base sur une approche neuro-développementale, les activités et les apprentissages sont au centre de celle-ci. Le travail relationnel, tout aussi essentiel, se fait tous les jours au sein du collectif du FAM, lors des sorties extérieures avec ou sans les partenaires lors de manifestations locales ou avec l'association gestionnaire.

Les programmes d'intervention et les outils de communication sont issus de différentes approches : programme ABA (Applied Behavior Analysis) en complément de TEACCH (Treatment and Education of Autistic an related Communication Handicapped Children) et du système de communication par échanges d'images.

L'éducation structurée est un mode d'intervention valorisé et préconisé par l'établissement. Les professionnels utilisent ce programme et ont été sensibilisés dès l'ouverture du FAM.

Le principe est d'encourager et de valoriser toutes les activités du quotidien en adaptant l'environnement par un cadre structuré (organisation fixe avec des aides visuelles). Les principaux leviers principaux retenus sont :

- considérer les activités comme des opportunités à l'apprentissage,
- adapter à chacun les outils de communication ,
- prendre en compte les réalités sensorielles et cognitives des personnes,
- valoriser les réussites.

L'équipe propose de mettre en œuvre des interventions psychoéducatives en lien avec des approches neurodéveloppementales, à travers des stratégies éducatives structurées. Elle souhaite réintroduire des mécanismes d'échange faits de :

- une part d'aléatoire constitutif d'une vie en société,
- une part de variations et d'évolution des « routines » développées afin de favoriser la vie en société.

Dimension sensorielle

Pour ce dernier point, il faut considérer que nous vivons tous dans le même espace matériel ; cependant, la personne avec autisme a très souvent une perception sensorielle différente et à plusieurs niveaux. Cette particularité est même retenue comme critère de diagnostic. Ainsi, il est important de repérer, d'identifier et analyser les troubles de la réactivité sensorielle mais aussi les besoins et les préférences sensoriels pour accompagner la personne.

L'approche sensorielle, en développement à la ferme des Roches, se précisera dans les années à venir par le biais du Projet d'Accompagnement Personnalisé



comprenant des aménagements environnementaux et des interventions sensorielles spécifiques si nécessaire.

Réflexion sur les activités proposées à la ferme des Roches

Dès l'ouverture initiale du FAM, des réunions de travail entre les professionnels sur le thème des activités ont permis de se réinterroger collectivement sur le sens des activités proposées ainsi que sur la pertinence des organisations déclinées.

Le moteur du projet repose sur une volonté d'intégrer les résidents dans des activités structurantes, valorisantes et socialisantes. Les personnes accueillies à la ferme des Roches doivent pouvoir être actrices de leurs actions et de leur projet.

Le nouveau projet d'établissement est donc ciblé sur le plaisir de faire, les motivations, les capacités des résidents, les compétences spécifiques des professionnels. L'objectif général est de penser une nouvelle organisation des activités, plus individualisée avec pour axe central le Projet d'Accompagnement Personnalisé des usagers.

Pour ce faire, la mise en place d'un planning d'activités hebdomadaire individuel pour chaque résident est nécessaire, ce dernier étant élaboré en fonction des besoins de chacun, des particularités saisonnières sans oublier la présence effective des professionnels porteurs de savoirs et de compétences indispensables à certaines activités.

La réorganisation des prestations proposées et des modalités d'accompagnement viendra concrétiser la viabilité des projets individuels. Dans ce but, il est nécessaire de mobiliser le personnel éducatif pour rendre cette nouvelle organisation des activités fluide et attractive pour l'ensemble des protagonistes.

En toile de fond, une telle organisation fait évoluer l'accompagnement des résidents, alimente la réflexion des professionnels et privilégie la coordination de l'accompagnement. Cette réflexion doit aussi se nourrir d'expériences et de bonnes pratiques identifiées dans d'autres structures et / ou des Recommandations de Bonnes Pratiques de la HAS.

Pour aider la compréhension et soutenir les capacités de communication des résidents, le FAM utilise les outils de la Communication Alternative et Augmentée. L'objectif étant de permettre aux personnes d'être actrices de leur vie malgré leur déficience.

Ainsi, des supports visuels sont pensés, créés et individualisés. Ils s'appliquent dans plusieurs aspects au quotidien. Ils peuvent être utiles afin d'enseigner à une personne comment suivre certaines instructions ainsi que pour l'apprentissage de nouvelles compétences, ou faire en sorte que la personne acquiert davantage d'autonomie dans une tâche de la vie courante.

Ils sont également utilisés afin de signifier les événements quotidiens tels que les menus, le planning des activités, l'identification des éducateurs en poste...

4.8 LIMITES DES INTERVENTIONS

Il existe des limites aux interventions et à l'accueil proposés. Elles touchent essentiellement aux questions de sécurité pour les usagers bien sûr mais également pour les professionnels. Le principe de sécurité s'entend essentiellement pour les risques d'atteintes corporelles envers autrui ou d'auto-mutilation. Par ailleurs, le caractère rural de la ferme des Roches fait que

l'établissement se veut ouvert et facilitant pour les circulations individuelles, dans et hors de l'établissement. En ce sens, il ne peut constituer une enceinte totalement fermée et hyper sécurisée. Les deux thématiques décrites ci dessus constituent les limites principales à certains accueils ou admissions.

5. Propositions de services pour les bénéficiaires

5.1 PRECISIONS SUR LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Comme présenté, l'établissement propose aux résidents un accompagnement sur les principes d'une pédagogie structurée et des activités en lien avec l'environnement rural. Des offres socioculturelles et sportives sont aussi proposées. Après sept années de fonctionnement, au regard de l'expérience acquise, de l'évolution des politiques publiques et des besoins des résidents, les équipes souhaitent opérer un rééquilibrage sur la question de la participation sociale. A l'occasion d'un atelier de réflexion sur les missions de l'établissement, les salariés ont pu partager la vision commune de leurs missions, il est important de communiquer ici la synthèse de ce travail :

- développer ou préserver l'autonomie en prenant en compte pour chaque personne ses capacités,
- favoriser le passage de la vie d'adolescent vers la vie d'adulte et l'émancipation, sans occulter la question de la vie affective,
- promouvoir la place des personnes handicapées dans la société (et ainsi leur permettre de trouver leur place) ,
- respecter le projet élaboré par et pour chacun,
- accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne en développant des activités adaptées,
- favoriser la participation et la confiance des familles,
- développer des projets et des activités en lien avec « l'extérieur » au sein d'un réseau de partenaires.



En ce sens, Il est fondamental d'inscrire les projets de chacun dans une logique de parcours au plus proche des besoins en considérant que l'environnement doit être pensé en tant qu'espace d'élaboration de liens et de repères. Il s'agit de tirer parti de cet environnement social. Appréhender le territoire à partir de la notion d'habitat, peut permettre de réintroduire des mécanismes d'échange et de communication, en fonction des projets de chacun. De ce fait, la question de l'ouverture de la ferme des Roches sur son environnement prend tout son sens. Cette approche vient étayer les missions d'hébergement, de développement de l'autonomie, d'inclusion sociale, d'émancipation et de prise en compte de la vie sociale des usagers qui sont développées ci-dessous.



Héberger

Le foyer est un lieu d'habitat par définition. Il délivre donc aux résidents des prestations dites « hôtelières » telles que l'hébergement et la prise des repas. Cet habitat en collectivité se veut néanmoins respectueux de l'individualité et de l'intimité de chacun. La mise en place d'outils visuels vient soutenir la compréhension de l'organisation spatiale et temporelle de l'hébergement proposé à la ferme des Roches.

Accompagner l'autonomie

Être autonome, c'est comprendre et s'approprier son environnement. Cela participe au développement du sentiment d'être *chez soi* et donc dépasser la simple notion d'hébergement évoquée ci-dessus. L'acquisition d'une plus grande indépendance permet également la valorisation et la reconnaissance de l'utilisateur en tant qu'*individu* et non plus uniquement en tant que *bénéficiaire* d'un dispositif.

Cette compétence d'autonomie est donc essentielle au bien-être et constitue le fil rouge de l'accompagnement à la ferme des Roches. Elle se travaille aussi bien dans les gestes du quotidien (hygiène, alimentation, déplacements) que dans les activités et ateliers proposés (travail cognitif pour maintenir ou développer ses acquis, etc.). L'équipe intègre donc dans le projet de chaque résident la possibilité pour lui d'aller vers davantage d'autonomie. Par l'utilisation de supports adaptés, la guidance verbale et/ou physique, les professionnels permettent le développement ou le maintien de cette compétence.

Rechercher l'inclusion sociale et l'exercice de la citoyenneté

Les résidents de la ferme des Roches n'ont pas accès à une activité salariée et donc à la reconnaissance sociale que son exercice lui confère. Partant de ce constat, des ateliers sont aménagés permettant à chacun, en fonction de ses envies et de ses compétences, d'accomplir des tâches utiles à la collectivité. Celles-ci peuvent aussi bien toucher à l'entretien des locaux qu'aux travaux agricoles. Il est à noter que le « bénéfice » de la vente des produits conçus à la ferme des Roches (Valorisation des produits maraichers en cuisine pédagogique), est systématiquement réinvesti dans des activités au bénéfice des résidents. Des partenariats seront recherchés par la suite pour associer nos résidents, dans le cadre d'activités bénévoles, à des projets d'utilités sociales sur le territoire. Enfin, suite aux récentes évolutions législatives de 2019, l'établissement accompagne les résidents le souhaitant à l'exercice de leurs droits civiques (vote).

Soutenir l'émancipation

L'émancipation des personnes passe par leur capacité à faire des choix. Au travers de temps institutionnalisés tels que l'écriture du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ou les Conseils de Vie Sociale (CVS), une dynamique de recueil de la parole de l'utilisateur est instaurée de façon permanente.

La mise en place d'outils de communication adaptés (pictogramme, traduction de documents en FALC (= Facile à lire et à Comprendre) doit permettre autant que possible de recueillir l'avis du résident lorsqu'un choix le concerne.

Qu'il s'agisse d'une décision pour une activité, un achat, un repas, l'exercice des droits civiques ou encore celui d'avoir une vie affective, l'équipe propose des outils pour faciliter la compréhension des enjeux et ceux permettant d'exprimer une réponse.

La prise de décision de l'utilisateur donc doit se faire de manière éclairée. Les membres de la famille et les professionnels peuvent également se positionner si celui-ci ne s'avère pas en capacité de comprendre ou d'émettre un souhait.

5.2 PROJET DE SOINS

Descriptif

Le FAM de la ferme des Roches bénéficie d'un service de soins proposé aux usagers de l'établissement, selon leurs besoins spécifiques. Ce service s'appuie sur plusieurs professionnels : 1,5 ETP d'infirmier (Deux personnes), un médecin généraliste coordo (0,20 ETP), un médecin psychiatre (0,10 ETP), le tout dans le cadre du décret 2009 – 322.

Au 01.01.20, l'infirmierie fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 17h et le samedi de 7h30 à 11h. En dehors de ces horaires, il est fait appel au service de régulation du 15 par le cadre d'astreinte et / ou les professionnels présents. Les professionnels du service de soins interviennent sur trois axes d'action : les besoins en soins bien sûr, l'organisation et la coordination des interventions, la gestion des risques particuliers. Au delà de l'orientation en FAM, les résidents présentent des pathologies associées, psychiques ou somatiques. Le service décline son action sur les vigilances suivantes :

- surveillance de l'état de santé physique et psychique en collaboration avec les accompagnants « éducatifs » sur les unités de vie,
- suivi des soins et des traitements,
- prévention des complications éventuelles,
- éducation à la santé et l'hygiène de vie selon les capacités individuelles des usagers,
- tenue du dossier avec un logiciel dédié (PSI depuis 2013 dans l'attente d'IMAGO), ce suivi permet des informations en temps réel accessibles et tracées,
- prise de RDV auprès de médecins spécialistes extérieurs, accompagnement au RDV, suivi des vaccinations,
- échange avec les familles sur les problèmes de santé.

Les professionnels médicaux et paramédicaux agissent dans le respect des droits des patients (accès à l'information, communication, consentement éclairé de l'utilisateur et / ou de son représentant légal). Une prise en charge régulière est assurée dès l'admission :

- examen médical d'entrée,
- recueil des données et mise en place des traitements (sur ordonnance bien sûr),
- surveillance des constantes,

- demande de RDV chez des spécialistes, (dentaire, ophtalmologiste, ORL ...)
- suivis spécifiques si nécessaire, (gynécologie, neurologie, dermatologie, biologie, cardiologie ...)

De façon continue, au delà de ces activités , le service de soins assure :

- la préparation de piluliers,
- la dispensation tracée des traitements (avec délégation partielle aux équipes éducatives),
- le renouvellement des ordonnances,
- le lien avec les services hospitaliers ainsi qu'auprès des paramédicaux libéraux susceptibles d'intervenir auprès des usagers, (Kiné, podologue, pédicure, prothésiste dentaire)

Pour garantir la continuité et la sécurité des soins, le service de soins dispose d'un « sac d'urgence ». Les médecins traitants n'interviennent pas ou très peu dans l'établissement le plus souvent pour des raisons d'éloignement géographique. Ces consultations sont le plus souvent organisées en collaboration avec les familles lors des retours au domicile de fin de semaine. Pour quelques résidents, le médecin coordonnateur a accepté d'être médecin traitant. En cas d'hospitalisation (programmée ou en urgence), une fiche dite de liaison ou DLU (document de liaison d'urgence) est éditée. Ce document intègre les informations nécessaires : état civil, habitudes de vie, traitement en cours, antécédents et pathologies chroniques. Les usagers sont accompagnés lors d'une hospitalisation, (famille ou professionnel de l'établissement).

La coordination entre les professionnels du service de soins et l'équipe pluridisciplinaire se fait à plusieurs niveaux :

- transmissions via le logiciel PSI,
- participation au projet individuel PAP,
- passages quotidiens sur les unités de vie,
- réunions bi mensuelles avec présence des cadres de direction et de la psychologue. Le secret médical est bien sur respecté, mais les informations nécessaires à l'accompagnement et à la sécurité des usagers circulent dans un climat de confiance selon les règles de confidentialité partagée.

Les salles d'apaisement

Le FAM de la ferme des Roches dispose de trois salles d'apaisement, une première à proximité des locaux dédiés aux activités, les deux autres sur les lieux d'hébergement. Ces espaces s'inscrivent dans une réflexion globale sur la prévention et la gestion des situations d'agressivité et de violence de la part des résidents, entre eux et / ou envers les professionnels. L'accès aux salles d'apaisement se fait dans le cadre d'une démarche éthique et selon les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS sur la promotion de la bientraitance. Un protocole support est appliqué (issu d'une élaboration collégiale) pour détailler les conditions arrêtées pour le recours aux salles d'apaisement. La décision de placement en salle d'apaisement n'est jamais prise isolément, à minima elle requiert l'accord de la direction ou du cadre d'astreinte.

5.3 PLACE DES FAMILLES

Hors situation particulière, un partenariat étroit, facteur « d'alliance thérapeutique », fait de confiance partagée est recherché avec les familles des usagers. Le FAM de la ferme des Roches garantit le respect des droits des familles en termes de visites, d'information et d'expression. Le foyer se veut un lieu ouvert qui favorise le maintien du lien entre l'usager et ses proches. Les résidents ont la possibilité de rencontrer et recevoir les membres de leur famille dans le respect du fonctionnement de l'établissement et de la tranquillité des autres résidents. Les appels téléphoniques sont également possibles et même souhaitables.

Les membres de la famille ont la possibilité de participer à l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé, sauf refus clairement exprimé et identifié de l'usager concerné. Le projet est ensuite restitué avec l'équipe et l'usager.

Une collaboration particulière est mise en place avec le membre de la famille détenteur d'une mesure de protection notamment pour les aspects économiques de l'accompagnement des usagers.

5.4 TRAVAIL EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Qualifications, compétences et croisement des regards

Le travail en équipe pluridisciplinaire implique une mixité de personnes ayant des formations et des diplômes différents, des expériences professionnelles et personnelles propres à chaque salarié. La rencontre de ces diversités offre de belles opportunités pour s'enrichir par différents regards et pratiques afin de garantir la complémentarité de l'accompagnement envers le public accueilli.

Au sein de la ferme des Roches, plusieurs secteurs interagissent avec l'intervention de différents professionnels :

- la direction composée d'un directeur intervenant sur les trois établissements du complexe, un directeur adjoint et une cheffe de service,
- le secrétariat et service administratif en lien avec le siège associatif,
- le médical et paramédical, (cf 5.2 « Projet de soins »),
- une éducatrice technique en charge des activités animales et horticoles, une éducatrice sportive et une éducatrice spécialisée coordinatrice des activités – partenariats,
- les professionnels de jour et de nuit accompagnant les actes du quotidien et animant les activités,
- les services généraux pour les fonctions supports et logistiques.

Cette diversité demande un partage d'idées et de valeurs dans le respect de chacun, créant ainsi un socle commun entre les professionnels. Ce lien favorise les synergies afin de réaliser avec le plus de succès possible un projet collectif partagé, porteur d'engagement, soutien mutuel, écoute et réflexion co-construite. Les échanges engendrent des complémentarités intellectuelles qui questionnent les pratiques professionnelles.

L'espace de « tension » créé organise les réponses nuancées aux besoins des personnes accueillies par une analyse des pratiques. La cohésion de l'équipe implique donc de savoir s'écouter avec considération et bienveillance, de réfléchir collectivement pour un même objectif.

Cette collaboration amène à se faire confiance et à avoir confiance en ses pratiques et ses collègues. Travailler en équipe pluridisciplinaire c'est aussi « passer des relais », mobiliser le collectif pour ne pas rester seul face à une situation incertaine ou problématique. Il n'y a ni bonnes ni mauvaises idées, il s'agit d'une réflexion soutenue par un ensemble de professionnels en interpellant les espaces d'expertise ou de « force » de chacun.

Les outils mis en place et les préconisations retenues sont le fruit d'une action collégiale incluant le plus grand nombre de professionnels de l'établissement.

5.5 PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

ADMISSION

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement. Elle fait suite à une réflexion collective avec les cadres de l'établissement (Directeur adjoint et cheffe de service, médecin, psychologue) et le service de soins après instruction du dossier par l'assistante sociale du complexe. L'admission nécessite une notification à jour de la MDPH pour la personne entrante. La signature du contrat de séjour intervient dans le 1^{er} mois qui suit l'entrée à la ferme des Roches. A cette occasion, un premier point est fait avec l'utilisateur sur les pistes à donner à son projet (PAP). Lors de l'admission, les documents « obligatoires » sont présentés : livret d'accueil, règlement intérieur, contrat de séjour, liste des personnes qualifiées...

La « liste d'attente » ou demandes sans suites est suivie par l'assistante sociale. Des rencontres et visites de l'établissement sont proposées aux futurs usagers, sur sollicitation des familles ou de leurs établissements d'accueil.

Projet personnalisé

Le projet d'accompagnement personnalisé, outil pivot de l'accompagnement est travaillé par l'équipe pluri-disciplinaire tous les deux ans avec un suivi à mi parcours. Bien évidemment ces délais sont revus selon les événements qui pourraient survenir et impacter la vie des usagers. Le document support est présenté en communication adaptée et les objectifs poursuivis font l'objet d'une concertation étroite afin de les décliner au quotidien de façon opérationnelle.

Sortie de l'établissement

La sortie du FAM de la ferme des Roches ne peut être prononcée unilatéralement par l'établissement. Si une prise en charge devenait trop délicate pour des raisons de sécurité ou inadaptée, l'équipe pluridisciplinaire a l'obligation d'engager une ré-orientation vers une autre structure en capacité d'accueillir la personne concernée.

De son côté, un usager (en accord avec son représentant légal) peut faire le choix unilatéral de quitter l'établissement par un engagement écrit ou circonstancié : l'établissement informe alors les organismes de tutelle. Une éventuelle demande de sortie de l'établissement demande un profond questionnement des professionnels : reflet d'un mal être ?, projet et organisation inadaptée ?, souffrance psychique ?...

Ce type de démarche demande une analyse fine avec des étapes intermédiaires avant la prise de décision définitive. *In fine*, la sortie de l'établissement n'est pas réhibitoire. Si la personne concernée sollicitait une nouvelle admission après expérimentation d'un projet de vie, son départ précédent ne remet pas en cause un nouvel accueil, sous réserve de place vacante dans l'établissement.



Relations et conditions de travail

6. Responsabilités et engagements de l'employeur

6.1 LE SOUTIEN AUX EQUIPES

L'équipe de direction du FAM de la ferme des Roches constitue le relais de l'établissement avec l'association gestionnaire AAPEI EPANOUE. Cette dernière porte directement la responsabilité d'employeur :

- respect du droit du travail, (Dans le cadre d'un accord d'annualisation du temps de travail)
- application de la Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, (CC 66)
- mise en œuvre des accords d'entreprise,
- relations avec les Instances Représentatives du Personnel (IRP),
- collaboration avec les services de médecine du travail,
- ...

Le respect du cadre réglementaire constitue un prérequis. L'association poursuit la volonté de dépasser ce premier stade de la relation employeur – salarié et engage différentes actions à l'intention directe et indirecte de ses collaborateurs dans les établissements et à la ferme des Roches : appui du service RH sur la formation collective et individuelle, qualité de vie au travail et démarche BVT, possibilités de mobilité interne, avenants permanents ou temporaires au temps de travail ...

Ces possibilités visent à soutenir les professionnels sur les inévitables risques de pénibilité professionnelle. Forts de leur engagement et de leurs compétences, les membres de l'équipe doivent néanmoins se prémunir de l'usure générée par l'accompagnement des personnes avec des troubles TSA, a fortiori en collectivité.

Les cadres, dans leur management et l'animation de l'équipe pluridisciplinaire, portent au quotidien la volonté de ce soutien par une écoute bienveillante et la participation aux temps institutionnels. De façon permanente, les professionnels peuvent solliciter la cheffe de service et le directeur adjoint pour reprendre les incidents qui surviennent dans l'établissement. La recherche d'une solution « toute faite » n'est pas l'objet de ces demandes. Ces solutions immédiates et complètes n'existent pas. Par contre le partage d'expérience permet la distanciation et le recul nécessaire par rapport aux incidents éprouvés.

6.2 LES INSTANCES DE CONCERTATION

En complément des activités quotidiennes, des échanges informels et des moments de transmissions institutionnels, d'autres instances contribuent à rythmer la vie de l'établissement pour contextualiser l'accompagnement des usagers.

Les représentants du personnel

Les salariés du FAM de la ferme des Roches peuvent faire appel au « délégué de proximité » (et à ses suppléants) qui rencontre chaque mois le directeur de complexe. En amont de la rencontre, des questions sont transmises et portées au registre dédié. Dans une même logique, le CSST (Comité Santé, Sécurité, Santé au Travail) peut être sollicité. Une représentation syndicale est présente au sein de l'association.

Les réunions et la supervision

Les temps de réunion sont déjà présentés dans ce document aux points 5.4 et 6.1, « travail en équipe » et « soutien aux équipes ». Composantes essentielles de la réflexion partagée des professionnels, les réunions sont encadrées par un article de la CC 66 qui institue ce temps travail comme obligation institutionnelle. Co-animées par la cheffe de service et la psychologue de l'établissement à partir d'un ordre du jour prédéfini, les réunions poursuivent plusieurs objectifs en vue d'une qualité de service optimisée :

- reprise des PAP et suivis intermédiaires,
- construction partagée des prises en charges,
- analyse des situations et dynamique des unités de vie,
- recueil et conglomérat des informations,
- réponses aux demandes et attentes des usagers ...

Quel que soit le vocable retenu, la « supervision » ou « analyse de la pratique » vient compléter les réunions d'équipes et pluridisciplinaires. Ce temps d'expression, animé par un intervenant extérieur indépendant et hors lien hiérarchique avec la direction de l'établissement favorise l'exercice de la pensée individuelle et collective :

- fonction libératoire et cathartique de la parole,
- libre expression des émotions ressenties,
- partage et retours d'expériences professionnelles dans et hors

l'établissement, analyse des relations interpersonnelles...

Autant de facteurs qui impactent la relation professionnel – usagers dans un cadre collectif et institutionnel. Cette analyse est nécessaire pour dépasser certaines situations éprouvantes, voir bloquantes psychologiquement pour les professionnels.

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Les trois ou quatre CVS annuels constituent un temps fort de la relation entre l'établissement, ses usagers, leurs familles ou représentants. Pour rappel, l'organisation des conseils de la vie sociale est un élément incontournable de la loi 2002.2 selon la description suivante : *« Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. »*

Cf. <https://www.legifrance.gouv.fr>

Les cadres du FAM de la ferme des Roches ont l'ambition de porter une dimension supplémentaire pour le CVS de l'établissement. C'est bien évidemment un lieu d'échange et de circulation participative des informations dans l'établissement pour les usagers et leurs tiers. Le traitement donné aux informations a pour vocation de comprendre globalement l'action de la ferme des Roches sur son territoire, au sein du complexe accompagnement et soins, en harmonie avec l'association gestionnaire. Cette volonté implique des débats empreints de confiance partagée où sont pris en compte de façon permanente les facteurs qui interagissent autour de l'établissement représentés par deux axes prépondérants :

- complexité de la vie en collectivité confrontée à des accompagnements les plus individualisés possibles,
- nécessité de s'appuyer sur les expériences et organisations familiales pour garantir la cohérence globale du dispositif.

la



Formation

« L'agilité d'une organisation est caractérisée par sa capacité à produire des changements à travers l'intégration et reconfiguration de ses ressources et de ses pratiques, dans le but d'offrir aux personnes accompagnées une offre répondant à leurs besoins ».

Cette définition est tirée de la Conférence Internationale de Management

Stratégique, adaptée au secteur médico-social. L' idée est bien de développer une adaptabilité et une réactivité de l'organisation en actualisant les connaissances des professionnels dans le but de coller aux besoins des résidents.

La formation permanente doit contribuer à renforcer, mobiliser la diversité des connaissances et des compétences requises dans le secteur de la prise en charge des TSA sans cesse traversé par de nouveaux apports scientifiques.

7. Prospective

Dans les années à venir, le FAM de la ferme des Roches se devra d'évoluer à plusieurs niveaux pour pouvoir répondre positivement à de nouveaux besoins.

7.1 LES PISTES D'EVOLUTION

En premier lieu, l'organisation déterminée à l'ouverture de l'établissement en 2013 est à questionner. Du fait d'un nombre conséquent de retours des usagers en familles les week end et durant la période estivale, les unités de vie ne sont pas toutes « ouvertes » en permanence. D'autres demandes et besoins de la part des usagers sur cette planification peuvent émerger. Charge à l'équipe et aux cadres d'engager les modifications nécessaires sur les horaires des professionnels pour faire face à de nouvelles attentes.

Autre axe de réflexion à engager : quelles suites doivent être donner aux demandes d'accueil séquentiel et / ou d'accueil de jour relayées par les établissements partenaires du FAM, en interne ou en externe de l'association ? Administrativement, une seule place d'accueil temporaire existe sans pouvoir satisfaire les nombreuses demandes.

A plus long terme, l'établissement aura à traiter la mise en place du nouveau mode de tarification national qui devrait être testé dès 2021 dans d'autres structures équivalentes, le projet SERAFIN PH : **S**ervices et **E**tablishements **R**éforme pour une **A**déquation des **F**inancements aux parcours des **P**ersonnes **H**andicapées. Le projet n'est pas encore totalement abouti mais il aura un impact indéniable sur la gestion administrative et financière du FAM de la ferme des Roches dans les années à venir.

7.2 GERER LES INATTENDUS

Cette formulation peut surprendre et donner à penser que le FAM de la ferme des Roches est figé dans son organisation. Bien évidemment les situations inattendues font l'objet de réactivité et de proposition de solutions concrètes. (Accueil d'urgence en cas de difficulté au domicile, soutien et séjour de « répit » dans un autre établissement du complexe, appel à l'équipe mobile 74 Autisme de l'Ordre de Malte)

Pour autant, les pouvoirs publics ont affiché au plus haut niveau de l'état la volonté de ne plus laisser d'usagers « sans solutions ». Pour le FAM de la



ferme des Roches, cela se traduit par des convocations régulières par les services de la MDPH afin de participer à des « GOS » (Groupes Opérationnels de Synthèse) autour de ce qui s'intitulait auparavant « les situations difficiles ». Dans ces réunions, les acteurs territoriaux de la déficience intellectuelle et des troubles TSA doivent amener des propositions rapides d'accueil et d'accompagnement pour les personnes relevant de ce dispositif, ce qui n'est pas sans conséquences pour les établissements et services potentiels d'accueil.

7.3 COMMUNIQUER POUR CONFORTER LE PROJET

Un nouveau projet d'établissement demande une communication adaptée pour associer, sécuriser toutes les composantes d'une structure médicosociale. En premier lieu, « faire voir » c'est aussi « faire valoir ».

Communication en interne

Pour les usagers : l'association des usagers au suivi du projet d'établissement se fera avec des documents supports en communication aidée créés à partir des fiches actions et repris par les professionnels sur les unités de vie et / ou en CVS. Pour les professionnels : le document final, une fois sa validation par le CA de l'association sera mis en ligne sur le site internet de l'AAPEI, commenté dans les réunions d'équipe tout au long de sa mise en œuvre sur la base « d'aller – retour » critiques et constructifs. Une version papier sera tenue à disposition des professionnels entrants ainsi que des stagiaires en formation. Pour les familles : les fiches actions (notamment pour la présentation des activités) seront associées lors de temps de présentation dédiés.

Communication externe

La communication externe s'adressera à l'intention des pouvoirs publics pour optimiser les orientations de nouveaux usagers vers la ferme des Roches, vers les partenaires institutionnels ou ponctuels, (Centres de formation pour les métiers du secteur, intervenants extérieurs ponctuels, élus locaux du bassin de Frangy, tissu associatif local) Ces différents interlocuteurs, sensibilisés à l'activité de la ferme des Roches seront ainsi à même de devenir de réels partenaires de l'institution.

7.4 CONCLUSION

Ce nouveau projet d'établissement pour le FAM de la ferme des Roches propose un plan d'action pour les cinq années à venir. La conclusion n'est en aucun cas définitive et le questionnement des équipes restera permanent avec des ajustements réguliers au regard de l'actualité du secteur médicosocial. La finalisation du travail engagé durant 14 mois de réflexion collective est aussi l'occasion de remercier les professionnels pour leur engagement et contribution apportée tout au long des réunions nécessaires à l'élaboration du document final. L'état d'esprit qui a prévalu tout au long du travail mené se retrouve dans la référence suivante :

« ... Que le droit de la personne en situation de handicap, en perte d'autonomie, vulnérable ou démunie, est en réalité l'éclaireur et l'éveilleur du droit commun. Non, ce droit à l'autonomie n'est pas un droit octroyé

par des biens portants (pensants) se penchant avec bienveillance sur des situations malheureuses. »

« *Il n ' y a pas de citoyens inutiles* », Préface d'Alain Cordier, sous la direction de Pascal Jacob, éditions DUNOD, 2016

8. Plan d'action dans les 5 ans à venir

Le support retenu pour la déclinaison opérationnelle de ce projet d'établissement en actions concrètes s'exprime dans l'acronyme anglo saxon SMART :

S comme Simple et / ou inscrit dans un système

M comme mesurable

A comme atteignable

R comme réaliste ou réalisable

T comme temporel avec des échéances connues



Pour ce faire, 8 fiches actions supports pour les professionnels décrivent le suivi positionné pour les années à venir. Une synthèse vous en est proposée dans les pages suivantes. Elles seront traitées dans des groupes de travail spécifiques et collationnées par le COPIL à l'origine de ce nouveau projet d'établissement.

FICHES ACTIONS

• Orientation n°1 : Repenser les activités et les temps de transition

Thématique RSO concernée : Qualité de l'accompagnement	1-FINALITÉ : <u>Réorganiser les activités pour :</u> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en adéquation besoins des usagers et contenu proposé, Optimiser les compétences chez les professionnels, Faciliter les déplacements et les transitions dans le séquençage des activités, Favoriser les utilités sociales, Promouvoir l'établissement par son ouverture sur son territoire. 	
2-PROFESSIONNELS CONCERNES	1-RESULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> Équipe de cadre Équipe éducative Homme d'entretien Secrétaire 	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs des activités doivent correspondre d'ici 5 ans aux objectifs du PAP et aux compétences travaillées. Des référents d'activités sont nommés en fonction des compétences. La participation à la vie de l'établissement des résidents sera développée (tri, compostage, nettoyage des extérieurs, entretien de la collectivité). Les partenariats permettront de valoriser les compétences des usagers. Les bénéficiaires seront autonomes dans les transitions : grâce à des étayages adaptés à l'aide de stimulation verbale, visuels. 	
2- PARTENAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> Acteurs du réseau de l'établissement 		
2- MOYENS	3- PERSPECTIVES/ ETAPES	
<ul style="list-style-type: none"> Repenser la signalétique. Nommer une personne en référence de l'activité. Classifier les activités selon la nomenclature SERAFIN (pour renforcer le lien avec le PAP) 	Année N	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la signalétique grâce à la communication aidée : pictogramme, photo, couleur, info verbale. Élaborer le tableau des activités/les plannings d'activités/les références des activités. + expérimentation
	Année N + 1	<ul style="list-style-type: none"> Mise en adéquation entre besoins des résidents et activités proposées. Mise en place des nouveaux cycles horaires des équipes.
	Année N + 2	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux roulements d'activités.
	Année N + 3 et Année N + 4	<ul style="list-style-type: none"> Requalification des objectifs dans la nomenclature SERAFIN.
3- INDICATEURS ET CRITERES D'EVALUATION		
Mise en place de la nouvelle organisation/ Élaboration de tableaux d'activités / Suivi des références d'activité /Tableaux personnalisés pour les résidents. Nb de supports adaptés pour les transitions, mise en place d'une signalétique adaptée.		

Orientation n°2 :

- Favoriser l'autodétermination des bénéficiaires

Thématique RSO concernée : droit des bénéficiaires		1- FINALITÉ : Soutenir les usagers dans leurs démarches :	
		<ul style="list-style-type: none"> • Participer et initier des temps de concertations, • Poursuivre le travail engagé pour l'animation du CVS, • Promouvoir les droits des bénéficiaires et proposer des accompagnements souples et personnalisés : repositionner la place des usagers au projet individuel, • Permettre une meilleure appropriation et un ancrage dans les pratiques de l'autodétermination, • Valoriser les pratiques existantes. 	
2-PROFESSIONNELS CONCERNES		1-RESULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de l'équipe pluridisciplinaire • Équipe de direction 		<ul style="list-style-type: none"> • Traduction des outils de la loi 2002 en FALC, • Identification des outils et des moyens de communication, • Réflexion collective sur le respect de l'intimité des personnes accompagnées, • Renforcement des inscriptions sur la liste électorale. 	
2- PARTENAIRES			
<ul style="list-style-type: none"> • Udapei 74, familles, Tuteurs/curateur 			
2- MOYENS		3-PERSPECTIVES/ ETAPES	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation FALC • Création d'une activité FALC • Formation ou atelier sur l'intimité, vie affective et sexualité 	Année N	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de sensibilisation et formation sur le concept d'autodétermination pour une meilleure appropriation. • Création d'un groupe d'activité FALC. • Accompagner les usagers autour du droit de vote pour les élections municipales (cf boîte à outils associative) 	
	Année N + 1	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de formation FALC. • Création d'une instance de résidents pour favoriser l'expression de l'autodétermination (thématiques : chambre, soins du corps, souhaits autour des vacances et loisirs...) 	
	Année N + 2	<ul style="list-style-type: none"> • Création de supports FALC des outils de la loi 2002-2 • Mise en place de formation sur l'intimité et la sexualité (cf exposition mes amours engagée sur le complexe du PARMELAN, autre site AAPEI Epanou) 	
	Année N + 3 Année N + 4	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la pertinence de l'outil LARIDI : d'évaluation des compétences d'autodétermination. 	
3- INDICATEURS ET CRITERES D'EVALUATION			
Nb de professionnels sensibilisés au concept/ Nb de sensibilisations			
Nb de document FALC/ Nb de personnes inscrites sur les listes électorales			
NB de projets renforçant la prise de parole des usagers			

- **Orientation n°3: Aménager et penser les espaces aux regards des particularités du troubles et de la sensorialité des bénéficiaires**

Thématique RSO concernée : qualité de l'accompagnement		1- FINALITÉ : Garantir un environnement adapté aux besoins des personnes TSA, <ul style="list-style-type: none"> • Aménager la cour avec des équipements adaptés - facilitateurs pour les usagers, • Définir les besoins des personnes et les espaces.
2-PROFESSIONNELS CONCERNES		1-RESULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Équipe de direction • Équipe pluridisciplinaire • Groupe de travail : psychologue, éducateurs, direction, homme d'entretien 		<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des travaux extérieurs, spécifiquement de la cour. • Les salles seront repensées afin d'améliorer l'aménagement des espaces.
2- PARTENAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> • Paysagiste • Entreprise(s) du bâtiment 		
2-MOYENS	3- PERSPECTIVES/ ETAPES	
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions pluridisciplinaires • Réflexion sur l'aménagement des espaces sensoriels • (constitution d'un guide associatif en lien avec l'IME) • Moyens financiers 	Année N	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et aménagements de la cour en concertation avec le groupe de professionnel impliqués
	Année N + 1	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un groupe de travail sur les enjeux du lien « sensorialité » / troubles TSA
	Année N + 2	<ul style="list-style-type: none"> • Investir les espaces autres : salle culturelle, activité bibliothèque, salle balnéothérapie, salle « casse-croute »
	Année N + 3	
	Année N + 4	
3- INDICATEURS ET CRITERES D'EVALUATION		
Travaux réalisés extérieurs		
Réalisation du guide aménagement des espaces sensoriels		
CR des réunions pour repenser l'utilisation et l'aménagement des salles		

Orientation n°4 : SOUTENIR LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS AUTOUR DE L'AUTISME		
Thématique RSO concernée : Relations et conditions de travail	<p>1-FINALITÉ : Garantir une qualité d'accompagnement en adéquation avec les besoins des personnes TSA.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener au-delà du PDC (Ex PAUF) une dynamique de formation intra établissement sur les TSA pour les salariés. 	
2-PROFESSIONNELS CONCERNES	1-RESULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> Équipe de direction Equipe pluridisciplinaire de la Ferme des Roches Complexe Enfants, accompagnement et soins, Dispositif Horizon, 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des professionnels dans leurs démarches de formation individuelle (ex. CPF, entretien professionnel) Intervention de professionnels ressources en interne pour mutualiser les expertises et savoir-faire (intervention sur l'autisme...) Mise en place de formation thématique collective : FALC, Snoezelen... Asseoir une expertise autour de l'autisme au sein de la Ferme des Roches . 	
2- PARTENAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> SAMSAH L'ADAPT 74 CRA CESA OVA 		
2- MOYENS	3- PERSPECTIVES/ ETAPES	
<ul style="list-style-type: none"> Réunions Formations partagées Concertations inter-établissements PAUF CPF Entretien professionnel RBPP Création de supports pédagogique 	Année N	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser un tableau récapitulatif des personnes formées. Centraliser les supports de formation sur le serveur accessible à tous et officialiser une présentation des retours de formation (Cf document capitalisation des formations)
	Année N + 1	<ul style="list-style-type: none"> Échanger en réunion d'équipe avec les salariés sur les stratégies de formations collectives qui permettront d'alimenter le PDC, en croisant avec les souhaits recueillis à travers les entretiens professionnels. Renforcer les mutualisations entre établissements : mise à disposition sur des thématiques spécifiques.
	Année N + 2	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des actions de formations et actions supplémentaires.
	Année N + 3	<ul style="list-style-type: none"> Idem et recensement des nouvelles compétences dans l'établissement.
Année N + 4		
3-INDICATEURS ET CRITERES D'EVALUATION		
<p>Nb de personnes formées/ Nb de formations / Nb de référents d'activités formés / Nb de formations « dispensées » par les professionnels de la FDR</p>		

Orientation n°5 : Mener en concertation l'évolution des horaires et des plannings pour les professionnels (ouverture weekend et vacances)		
Thématique RSO concernée : GOUVERNANCE	1-FINALITÉ : Répondre aux demandes des familles et des résidents concernant la qualité d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> Retravailler les horaires selon les préconisations du CSE et les évolutions attendues des professionnels / Réflexion de l'établissement sur l'accueil continu pour tous 	
2-PROFESSIONNELS CONCERNES	1-RESULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> Équipe de direction/ Coordonnateur d'équipe Complexe Enfants Complexe accompagnement et soins 	<ul style="list-style-type: none"> Modification des plannings des salariés Identifier les périodes de vacances, les besoins et les structures concernées Définir un nouveau fonctionnement des chambres : espace de rangement personnel et intimité de chacun (En vue possible prêt de chambre) 	
2-PARTENAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> Ets médico sociaux sur le département 74 		
2-MOYENS	3-PERSPECTIVES/ ETAPES	
<ul style="list-style-type: none"> Temps de réunion pour asseoir le nouveau fonctionnement Recueil des souhaits des familles et des résidents 	Année N	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir les souhaits des familles et envisager le partage des chambres dans le cadre du PAP. Repenser l'organisation des plannings : adaptation des horaires. Définir un nouveau fonctionnement « des chambres » lié à l'amplitude d'accueil.
	Année N + 1	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des nouveaux plannings des pros. Clarifier l'organisation des activités sur les weekends et vacances. Informers les familles de la nouvelle modalité de prestations
	Année N + 2	<ul style="list-style-type: none"> Expérimentation de nouveaux accueils week end / fériés.
	Année N + 3 Année N + 4	<ul style="list-style-type: none"> Idem et évaluation quantitative et qualitative.
3-INDICATEURS ET CRITERES D'EVALUATION		
Existence d'un nouveau planning		
Taux d'occupation		
Nb de personnes accueillies sur les périodes de weekends et de vacances		

• **Orientation n°6 : Entretien et développer les partenariats**

Thématique RSO concernée : partenariat et développement local		<p>1-FINALITÉ : entretenir et formaliser les synergies existantes quand cela est opportun.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur des compétences extérieures à l'établissement. • Construire des collaborations durables • Ouvrir l'établissement sur son environnement.
2-PROFESSIONNELS CONCERNES		1-RESULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Équipe de direction • Un professionnel de chaque domaine (paramédical, éducatif, pro) 		<ul style="list-style-type: none"> - Connecter le secteur socio-éducatif aux activités d'utilité sociales, - Diversifier l'offre médicale et paramédicale , - Consolider l'accès aux loisirs.
2-PARTENAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> • Identifiés et connus à ce jour + prospection. 		
2-MOYENS	3-PERSPECTIVES/ ETAPES	
<p>Temps de travail dédié.</p> <p>Invitation et rencontres dans et hors établissement.</p>	Année N	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des besoins, identifier les prestataires potentiels, • Valorisation des soins et des activités paramédicales
	Année N + 1	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien logistique et formation , sensibilisation des nouveaux intervenants.
	Année N + 2	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des coûts et des modes de financement.
	Année N + 3	<ul style="list-style-type: none"> • Réajustement(s) et recherche de nouveaux modes de financement. • Analyse des points de blocage.
	Année N + 4	
3-INDICATEURS ET CRITERES D'EVALUATION		
Nombre de partenaires et partenariat durables, constat des évolutions obtenues.		

• **Orientation n°7 :** Renforcer la communication interne et externe

Thématique RSO concernée : partenariat et développement local		<p>1-FINALITÉ : promouvoir une image valorisante du projet de la Ferme des Roches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les échanges inter-appartements et interactivités pour renforcer les articulations et la cohérence de fonctionnement, • Casser et faire évoluer les représentations sur les troubles TSA ainsi que leurs conséquences.
2-PROFESSIONNELS CONCERNES		1-RESULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluridisciplinaire • Création d'une commission de travail interne 		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'outils de communication valorisants, permettant de fédérer les acteurs et promouvoir les caractéristiques de la Ferme des Roches, • Décloisonnement des appartements en interne et favoriser l'expertise commune auprès des résidents, • Intensification des échanges avec les familles.
2-PARTENAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> • Prestataire extérieur ? Ressource du service du siège AAPEI 		
2-MOYENS	3-PERSPECTIVES/ ETAPES	
réunion	Année N	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser le projet d'établissement à l'ensemble des salariés, • Organiser une réunion avec les familles pour présenter le projet d'établissement + suivi fiche action, • Modifier le référencement Google de l'établissement, • Mise en place de réunions inter-appartements/équipes.
	Année N + 1	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser un outil (type petit journal revisité) de communication, créé avec les résidents afin d'informer les familles et d'alimenter la page Facebook associative, • Renforcer les groupes de travail transversaux selon les besoins, en s'appuyant sur les coordinateurs d'équipe, • Développer le dossier unique de l'utilisateur.
	Année N + 2	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une vidéo pour promouvoir le projet d'établissement de la ferme des Roches et renforcer l'image positive des activités
	Année N + 3 Année N + 4	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plaquette FDR, • Création du même document en FAC
3-INDICATEURS ET CRITERES D'EVALUATION		
Nb d'outils de communication, mise en place et évaluation du logiciel IMAGO.		

• **Orientation n°8: Alimenter la dimension soin dans le projet personnalisé**

Thématique RSO concernée : Qualité de l'accompagnement		FINALITÉ :faciliter les synergies entre équipes « éducatives » et « paramédicales ». <ul style="list-style-type: none"> • Développer les outils de suivi et de support des soins. 	
PROFESSIONNELS CONCERNES		RESULTATS ATTENDUS	
Équipe médicale et paramédicale Référént de l'usager Groupe de travail « fiche action » Réunion dite « de soins »		<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des outils dédiés ; exemple : grille GED DI TSA, grilles « épilepsies », grilles d'analyse fonctionnelle... • Lieu et espaces dédiés ; fonctionnement du circuit du soin. 	
PARTENAIRES			
<ul style="list-style-type: none"> • Médicaux + intervenants extérieurs 			
MOYENS	PERSPECTIVES/ ETAPES		
Recherche et sollicitation (s) du réseau équipes TSA Dpt 74, région. Echelon national.	Année N	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des outils supports 	
	Année N + 1	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement et utilisation harmonisée de ces outils, • Formation et sensibilisation des professionnels, • Intégration de des supports au PAP et à sa restitution, • Intégration de ces mêmes supports au logiciel IMAGO, • Confrontation(s) et recherche continue avec d'autres Ets accompagnant les TSA. 	
	Année N + 2		
	Année N + 3 Année N + 4		
INDICATEURS ET CRITERES D'EVALUATION			
Nombre de grilles GED-DI, épilepsies et sensorielles réalisées. Collaboration avec le milieu médical de ville et hospitalier.			

9. Annexe

Liste des partenaires – prestataires (au 01.01.2020)

9.1 Secteur administratif et financier , fonctions logistiques:

- Services siège associatif AAPEI Epanou,
- Mécènes et sponsors ponctuels,
- Pouvoirs publics dans le cadre de réponse à des appels à projets ou opérations ponctuelles,
- Scté SODEXO, (Cuisine satellite et entretien des locaux)
- Cuisine centrale AAPEI Epanou (ESAT le Parmelan),
- Lingerie du FAM les Iris.

9.2 Secteur éducatif, loisir et sportif :

- ESAT de la ferme de Chosal,
- Ferme de Thusy,
- Ecole de musique de Frangy,
- Bibliothèque de Chaumont,
- Artiste plasticien (M. Marc Limousin),
- Comité des fêtes de la commune de Minzier, (Association la Fouine)
- Comité des loisirs de la commune de Frangy,
- Piscine et complexe Aquatique VALSEO (Bellegarde, Dpt 01),
- Accompagnateur en moyenne montagne M. Alexandre Magnin,
- Club Alpin Français d'Annecy (CAF),
- Cercle de voile de Sévrier,
- Comité départemental du sport adapté 74, (CDSA)

9.3 Santé :

- HANDICONSULT (Hôpital CHANGE D'Annecy),
- Hôpital de Saint Julien en Genevois,
- EPSM de la Roche Sur Foron,
- Pharmacie de Frangy,
- Laboratoire d'analyse médicale de Frangy.